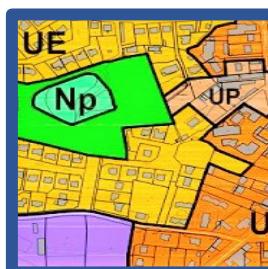




Formation des élu(e)s



www.edile.fr

Pourquoi un droit à la formation des élus ?

Instauré par la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le droit à la formation des élus vise à leur permettre de bénéficier d'une « formation adaptée à leurs fonctions » (article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis la loi du 27 décembre 2019 et l'ordonnance du 20 janvier 2021 réformant la formation des élus locaux, ce droit a été renforcé afin de permettre aux élus locaux d'accéder à une offre de formation plus développée et mieux articulée avec les dispositifs de droit commun.

- Toutes les formations en lien avec l'exercice d'un mandat local doivent être dispensées par un **organisme de formation officiellement agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales** (voir leur liste sur www.collectivites-locales.gouv.fr).
- Quel que soit le nombre de mandats, les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels ont droit à un **congé de formation de 18 jours**, pour toute la durée du mandat.

Qui sommes-nous ?

Edile est un organisme de formation des élus locaux agréé par le ministère de l'Intérieur depuis 2014. Son agrément a été renouvelé par décision du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales en 2020. Notre organisme est également référencé en tant qu'organisme de formation auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et de la solidarité (DREETS) de Normandie sous le numéro 28140359614.

Nos modules de formation et nos méthodes pédagogiques ont été conçus par des élus locaux et pour des élus locaux. Des objectifs pédagogiques précis sont définis pour chacune de nos sessions de formation afin de répondre au mieux à vos besoins.

Animées par une équipe de juristes et de praticiens spécialisés dans le domaine des collectivités territoriales, les formations proposées par Edile poursuivent **trois objectifs clairs :**

- 1 Présenter les contextes juridiques de manière **accessible aux non-juristes**
- 2 Permettre à chacun de savoir **mettre en œuvre le droit en pratique**
- 3 Proposer à tous de **tirer profit des expériences de chacun**

Edile ouvre également ses sessions aux cadres territoriaux. Cette formule permet aux élus qui le souhaitent d'être accompagnés d'un agent territorial de leur choix afin d'optimiser la mise en œuvre pratique des enseignements.

Toutes les formations proposées par Edile peuvent être organisées soit en « inter » en un lieu central (Caen ou Paris) soit en « intra » au sein de votre collectivité.

Quelle prise en charge financière ?

Les formations suivies par les élus locaux peuvent être prises en charge selon plusieurs modes de financement : par la collectivité (commune ou intercommunalité) ou par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIFE).

→ Au titre du budget formation des élus de la collectivité (ou de l'EPCI)

Les frais de formation des élus sont financés par la collectivité au titre du budget formation des élus, voté par le conseil municipal (ou communautaire). Les sommes allouées à ce titre sont comprises entre 2 et 20 % du montant des indemnités de fonction théoriques des élus de la collectivité. La collectivité est alors facturée par l'organisme de formation.

→ Au titre du Droit individuel à la formation des élus (DIFE)

Dans ce cadre, les frais de formation sont directement pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité n'ayant rien à payer. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'inscription s'effectue directement en ligne sur [le portail « Mon compte formation »](#).

Cette démarche peut être effectuée soit sur le site Internet officiel moncompteformation.gouv.fr soit via une application smartphone gratuite (disponible sur Google play et App Store).

Vous souhaitez vous inscrire à l'une de nos formations ou obtenir plus de renseignements ? N'hésitez pas à nous contacter :



Christophe ROBERT
Directeur Associé
c.robert@edile.fr
Tél : 06 60 23 49 02



Julie RABAUX
Chargée de formation
julie.rabaux@edile.fr
Tél : 06 61 77 12 97

Cette offre de formation est éligible à

MON COMPTE FORMATION

moncompteformation.gouv.fr

Appli disponible sur :

Présentation

Dans un contexte financier de plus en plus constraint, il est indispensable que les élus maîtrisent les règles financières applicables dans leur commune, puissent lire aisément les documents qu'ils sont chargés d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre. Ces exigences supposent de savoir apprécier les marges de manœuvre de la commune. Cette formation vise à permettre aux élus d'élaborer leur budget au plus juste au regard de leurs moyens et de leurs projets.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principales dépenses et recettes d'une commune
2. Connaître les grands principes des finances locales et de la comptabilité publique
3. Savoir distinguer les différents documents (compte administratif, budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative)
4. Être en mesure de préparer un budget dans une collectivité
5. Anticiper les risques juridiques en matière financière

Intervenant



Jean-Baptiste ROUSSEAU

Cadre supérieur de la fonction publique territoriale depuis 22 ans, il est par ailleurs Maire d'une commune de 7 000 habitants et Vice-Président d'une Communauté d'Agglomération de 350 000 habitants. Il possède une formation pluridisciplinaire en droit public, en sciences humaines et en lettres et intervient régulièrement pour le compte du CNFPT.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0506) ou par la collectivité

Présentation

Entre prévention et répression, sollicitations croissantes des habitants, compétences des forces de l'ordre nationales et moyens contraints à l'échelon local, difficile pour les maires et leurs adjoints de cerner avec précision leurs droits et leurs obligations en matière de pouvoirs de police. Cette formation vise à permettre à chacun de s'y retrouver en mettant en œuvre les moyens les plus adaptés aux spécificités de leur territoire.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Savoir distinguer les pouvoirs de police administrative et la police judiciaire
2. Maîtriser l'articulation des compétences entre forces de sécurité nationales et échelon local
3. Être en mesure de rédiger un arrêté municipal de police et dresser un procès-verbal
4. Savoir adopter la meilleure attitude face à un « trouble de voisinage »
5. Découvrir le cadre juridique applicable à la vidéoprotection et au dispositif « Participation citoyenne »

Intervenant



Thierry TOURET

Diplômé d'études approfondies (DEA) en Droit de l'environnement et de l'urbanisme (Universités Paris I – Panthéon-Sorbonne et Paris II Assas-Sorbonne), Thierry TOURET se consacre depuis plus de 20 ans à l'enseignement pratique du droit. Spécialiste des questions environnementales, il intervient auprès des élus, des services déconcentrés de l'État et des magistrats du Conseil d'État.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (Code ELU0110) ou par la collectivité

Présentation

S'il est un domaine d'interpellation fréquente des maires et des élus municipaux, c'est bien celui des troubles de voisinage. Bruits, odeurs, animaux, fumées... les habitants n'hésitent plus à se rendre directement en mairie pour faire trancher leurs litiges de voisinage. Or, s'il revient au maire d'adopter certaines mesures à titre préventif, ses pouvoirs restent cependant très limités. L'essentiel du rôle des élus municipaux consiste alors à savoir réorienter les habitants concernés vers les bons interlocuteurs.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la réglementation et la jurisprudence applicables en matière de troubles de voisinage
2. Savoir identifier les troubles « anormaux » de voisinage en pratique
3. Être en mesure d'agir au titre des pouvoirs de police pour prévenir les troubles
4. Connaître les procédures de conciliation mises à la disposition des administrés
5. Maîtriser les grandes lignes des procédures contentieuses

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité*, *Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0604) ou par la collectivité

Présentation

Des attentes des habitants au nouveau contexte législatif (notamment la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021), en passant par les enseignements de la crise sanitaire et les conséquences du conflit en Ukraine, le mandat municipal 2020-2026 est placé sous le signe de la transition écologique. Les communes étant directement impactées par ces questions, il leur revient de trouver de nouvelles solutions. Nombre d'entre elles parviennent à innover avec la mise en œuvre d'exemples inspirants. Cette formation présente les principaux domaines d'action en matière de transition écologique afin de permettre aux élus de mettre en œuvre une politique adaptée à leur territoire.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Connaître le nouveau contexte juridique du développement durable
2. Identifier les secteurs d'action locale concernés par la transition écologique
3. Découvrir des exemples inspirants transposables sur le territoire
4. Savoir mettre en place une politique locale en matière de transition écologique
5. Préparer un programme d'actions concrètes adapté à sa commune

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le Guide du permis de construire, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC par participant / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0303) ou par la collectivité.

Présentation

La compétence en matière funéraire est exercée par les communes, les maires disposant de pouvoirs de police importants en la matière. Si le droit funéraire a été profondément modifié par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, il n'en reste pas moins complexe. Quelles sont les différentes opérations funéraires ? Comment gérer un cimetière, des concessions et des équipements funéraires ? Quels sont les risques juridiques à éviter ? Cette formation vise à fournir les clés indispensables à la maîtrise de la législation et des obligations des communes en matière funéraire.



Objectifs pédagogiques

1. Connaître les principales composantes du service public funéraire
2. Maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière funéraire
3. Être en mesure de bien appliquer la réglementation funéraire écologique
4. Identifier les risques contentieux afin de sécuriser les procédures et les pratiques
5. Savoir mettre en œuvre les règles relatives aux concessions funéraires et aux reprises de sépulture

Intervenante



Alexandra BEAUGRAND

Diplômée de l'École Polytechnique de l'Université de Tours en Maîtrise d'ouvrage et d'aménagement (MOA), Alexandra BEAUGRAND est cadre territoriale depuis près de 20 ans. Elle est aujourd'hui Directrice générale des services (DGS) d'une commune normande de 8 400 habitants. Son expertise en droit public lui permet de mettre en œuvre au quotidien les évolutions juridiques impactant directement les collectivités territoriales.

Organisation et financement

- Formation de 4 heures proposée en inter à Caen
- Coût : 290 euros TTC par participant / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIF Élus (code ELU0305) ou par la collectivité

Présentation

L'aménagement de la commune constitue l'une des missions essentielles des élus municipaux. Celui-ci repose sur un ensemble de règles qui s'enchevêtrent et évoluent sans cesse. À partir des dernières réformes en matière d'urbanisme, les lois ALUR, ELAN, « Climat et résilience », l'objectif de cette formation est d'acquérir les bases des principaux domaines de l'urbanisme local afin de mener à bien son projet.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les principaux documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCoT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
2. Connaitre les procédures d'élaboration, de modification et de révision d'un PLU
3. Savoir distinguer les différents types d'autorisation (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...)
4. Mesurer les incidences fiscales et financières de l'aménagement
5. Être en mesure de développer un projet de commune attractive et durable

Intervenant



Thierry TOURET

Diplômé d'études approfondies (DEA) en Droit de l'environnement et de l'urbanisme (Universités Paris I – Panthéon-Sorbonne et Paris II Assas-Sorbonne), Thierry TOURET se consacre depuis plus de 20 ans à l'enseignement pratique du droit. Spécialiste des questions environnementales, il intervient auprès des élus, des services déconcentrés de l'État et des magistrats du Conseil d'État.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0301) ou par la collectivité

Présentation

Les règles applicables en matière de marchés publics ont été modifiées depuis la mise en place du Code de la commande publique en novembre 2018. De la simple commande de fournitures aux prestations de services en passant par les marchés de travaux publics, chaque marché est en effet soumis à des règles strictes qui diffèrent en fonction de son objet et de son montant. Comment correctement définir ses besoins ? Quelle procédure de publicité adopter en fonction de chaque cas ? Quels sont les risques juridiques à éviter ?



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la nouvelle réglementation applicable prévue par le Code de la commande publique
2. Être en mesure de définir des critères de choix adaptés en fonction de ses besoins
3. Distinguer les procédures formalisées des marchés à procédure adaptée (MAPA)
4. Choisir la procédure de publicité la mieux adaptée en fonction de ses besoins locaux
5. Savoir éviter les risques de mise en cause de la responsabilité administrative et pénale

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs*, *Le guide de l'autorité parentale*, *Les troubles du voisinage*, *La justice de proximité...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0501) ou par la collectivité

Présentation

Traitement de texte, diaporamas, tableurs, site Web, recherches sur Internet, réseaux sociaux, visioconférence... La maîtrise des matériels informatiques et des outils numériques est devenue indispensable dans le quotidien des élus locaux. Comment apprivoiser son matériel pour s'en servir ? Comment réaliser une visioconférence, une page Facebook ou partager un document sur un réseau ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Cette formation apporte les réponses pratiques aux questions essentielles que chacun(e) se pose.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les principaux matériels (ordinateur, imprimante, modem, scanner, micro, caméra...)
2. Connaître les applications incontournables (traitements de texte, mails, diaporamas, tableurs...)
3. Savoir organiser son « bureau » numérique et gérer ses mails
4. Être en mesure de créer une page Facebook en toute sécurité
5. Pouvoir participer et animer une visioconférence en ligne

Intervenant



Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, Patrice Cartier accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de *WordPress* et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0301) ou par la collectivité

Présentation

La prise de parole en public fait partie du quotidien des élus, qu'il s'agisse de s'adresser à d'autres élus, à des citoyens ou à différents partenaires de la collectivité. Cet exercice nécessite de savoir maîtriser quelques clefs pour gagner en aisance, vaincre son trac afin de pouvoir délivrer un message clair et adapté à chaque situation.



Programme / Objectifs pédagogiques

1. Savoir préparer son discours en fonction des enjeux et du public
2. Susciter l'intérêt en captivant son auditoire
3. Clarifier ses idées au travers d'un argumentaire
4. Etre en mesure de répondre à une interpellation
5. Développer sa voix et adapter sa posture selon les situations

Intervenant



Nicolas DUBOST

Comédien professionnel, il a suivi la formation de La Cité Théâtre à Caen avant d'intégrer l'Académie du Centre Dramatique National (CDN) du Limousin. Il vit aujourd'hui et travaille à Lisieux au sein de la *Compagnie du Tanit* mais également avec d'autres compagnies de la Région Normandie telles que *Couvertures(s)* ou encore *Le Ballon vert*.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0405) ou par la collectivité

Présentation

Site Web, page / groupe Facebook, Twitter... Internet et les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication locale. Difficile cependant d'y voir clair dans la jungle du Web 2.0. Pourquoi communiquer sur le Web ? Quelles sont les contraintes juridiques à respecter ? Quelle stratégie adopter ? Comment cela fonctionne concrètement ? Combien ça coûte ? Quelles précautions prendre pour communiquer efficacement ?



Programme / objectifs pédagogiques

1. Maîtriser les enjeux d'une communication efficace pour sa commune
2. Connaitre le cadre juridique applicable aux sites Web public
3. Savoir utiliser les compétences de chacun(e) pour bien communiquer
4. Apporter les bonnes réponses aux questions essentielles avant de se lancer
5. Être en mesure de créer un site Web pour sa commune, une page Facebook et un compte Twitter

Intervenants



Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, il accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de WordPress et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.



Martine CARTIER

Conseil en communication et animatrice de communautés sur les réseaux sociaux, Martine met sa créativité et ses qualités rédactionnelles au service des projets de communication en ligne et hors ligne. Gérante de *Tambour de Ville*, elle conseille les collectivités dans la définition de leur stratégie Social média.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0403) ou par la collectivité

Présentation

Internet et les réseaux sociaux sont devenus incontournables dans la communication locale. Quel est l'intérêt pour une commune d'être présente sur Facebook ? Quelles sont les différences entre un groupe et une page ? Comment créer, configurer et gérer sa page en pratique ? Comment s'y prendre pour publier un post, une story ou encore une vidéo en direct ? C'est à ces questions que répond cette formation qui permettra aux participants de créer leur page Facebook depuis leur propre ordinateur.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre la différence entre un groupe et une page Facebook
2. Savoir créer et configurer une page publique pour sa commune
3. Être en mesure de publier un post / une story / un réel
4. Découvrir les fonctionnalités de Méta Business Suite

Intervenants



Patrice CARTIER

Ingénieur informatique, élu local, il accompagne les communes dans la mise en place de leurs projets Internet. Spécialiste de WordPress et de l'information en ligne sous toutes ses formes, il connaît parfaitement les solutions numériques les plus adaptées aux besoins des communes.



Martine CARTIER

Conseil en communication et animatrice de communautés sur les réseaux sociaux, Martine met sa créativité et ses qualités rédactionnelles au service des projets de communication en ligne et hors ligne. Gérante de *Tambour de Ville*, elle conseille les collectivités dans la définition de leur stratégie *Social média*.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0403) ou par la collectivité

Présentation

Le Protocole obéit à des règles précises, notamment définies par le décret du 13 septembre 1989 modifié. Qu'il s'agisse des cérémonies publiques, de la préséance, du pavoisement ou encore des honneurs civils et militaires, il revient aux élus locaux de savoir adopter la bonne posture et effectuer les bons choix afin d'éviter les impairs. Cette formation vise à permettre aux élus (maire, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux) de connaître les règles du Protocole à appliquer en fonction des circonstances locales.



Programme / objectifs pédagogiques

1. Découvrir la réglementation applicable en matière de Protocole
2. Connaître les règles de pavoisement
3. Adopter la bonne posture en fonction de la nature d'une cérémonie (officielle ou locale)
4. Savoir appliquer les règles de préséance (emplacements, discours...)
5. Maîtriser les différentes étapes d'une cérémonie officielle

Intervenant



Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

Organisation et financement

- Durée de 4 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Coût : 290 euros TTC / Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0102) ou par la collectivité

CRÉER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Mode d'emploi

Pour vous connecter à « Mon compte Élu » et mobiliser votre DIFE, il est nécessaire d'utiliser France Connect +, qui s'appuie sur une application sécurisée d'identité numérique fournie par *La Poste*. Voici la procédure à suivre pas à pas.

Conditions préalables :

- Être majeur(e)
- Posséder une pièce d'identité française en cours de validité (Carte d'identité ou passeport)
- Posséder un smartphone (Android à partir de la version 6 et iOS à partir de la version 13) et un numéro de téléphone mobile éligible.

Connectez-vous sur votre compte *La Poste* ou à défaut, créez un compte *La Poste* à l'adresse : <https://moncompte.laposte.fr/>

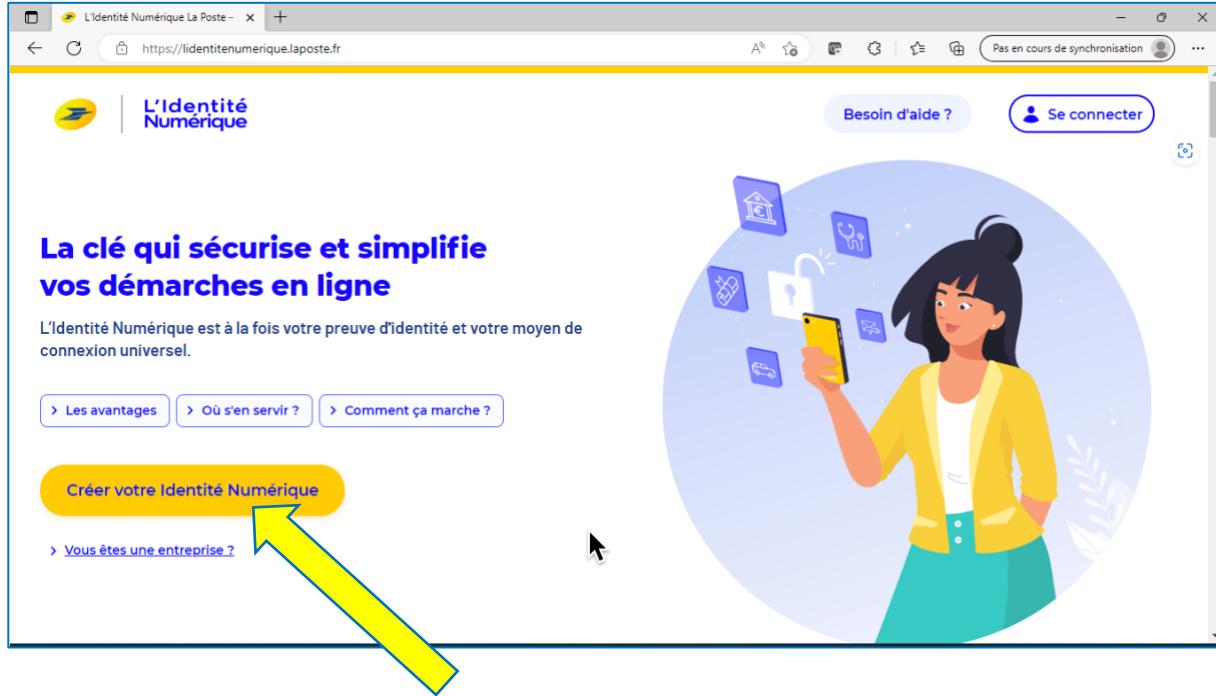
TROIS MOYENS POUR CRÉER VOTRE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Pour créer votre identité numérique renforcée, trois procédures sont aujourd'hui proposées :

1. Procédure en ligne (suivre le mode d'emploi ci-après)
2. En vous rendant dans un bureau de poste
3. Via une procédure « papier » par courrier

1^{er} moyen. Procédure en ligne, en autonomie, à l'adresse suivante :

<https://lidentitenumérique.laposte.fr>



Cliquer sur l'onglet jaune « **Créer votre identité numérique** »

2^e moyen. Soit en vous rendant en bureau de poste : les conseillers en bureau de poste peuvent vous créer votre identité numérique en quelques minutes.

3^e moyen. Si vous ne disposez pas de smartphone, en vous inscrivant via une procédure courrier dédiée en cliquant sur le lien suivant :

Procédure alternative

Il vous sera alors demandé de remplir un formulaire de vérification d'identité, de l'imprimer et de le retourner par courrier à l'adresse :

MCF

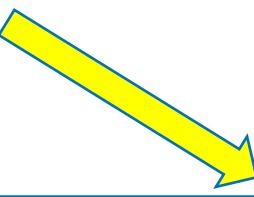
A screenshot of a web form titled 'Formulaire de demande de vérification d'identité pour l'achat de formation CPF'. The form is divided into sections: 'IDENTITE' (Name, Date of birth, Phone number), 'ADRESSE' (Address, City, Zip code, Country), and 'Autres' (Reason for request, such as 'Je suis mineur', 'Mon téléphone n'est pas compatible', etc.). There is also a section for 'Important pour le traitement du dossier' with checkboxes for age restrictions (under 18, under 16, etc.) and a note about not using the digital identity. At the bottom right, there is a logo for 'Une gestion' and a small 'DÉPARTEMENT' logo.

Service de vérification d'identité

Libre réponse 78788

59889, Lille Cedex 9

Avant de transmettre votre demande par courrier, veillez à bien avoir créé votre Compte Formation sur le site www.moncompteformation.gouv.fr en cliquant sur le lien **Création de compte**.



REPUBLIC FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

MON COMPTE FORMATION

AIDE CONNEXION CRÉATION DE COMPTE

RECHERCHE DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Accueil > Création de compte

← Création de compte

Étape 1 sur 5

Commencez par renseigner votre identité.

Numéro de sécurité sociale

Nom de naissance

Saisissez uniquement votre nom de naissance

→ CONTINUER

AIDE ACTUALITÉS CONSEILS PROFESSIONNELS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Caisse des Dépôts GROUPE

Une gestion

Mon compte formation est un service mandaté par le ministère du travail. La Caisse des Dépôts gère le site du compte formation : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

legifrance.gouv.fr service-public.fr gouvernement.fr travail-emploi.gouv.fr

france.fr

Le délai entre l'envoi du formulaire et la réception du courrier recommandé permettant au facteur ou au bureau de poste de valider votre identité est estimé à 4 semaines.

VÉRIFICATION DE VOTRE IDENTITÉ

Après la saisie des informations relatives à votre identité, il vous sera demandé de sélectionner le mode de vérification :

- **En face à face** : Vérification de votre pièce d'identité en bureau de poste ou à votre domicile par un facteur.
- **En ligne** : Lettre recommandée électronique de AR24 (réception mail). Le délai de traitement est de 24h (sauf les week-ends). Ce mode de vérification nécessite d'être équipé d'une caméra et d'un micro.

Vérification de votre identité

Sélectionnez le mode de vérification qui vous convient

① [Pays et Outre-mer éligibles](#)

En face à face

Faire vérifier votre pièce d'identité en bureau de poste ou à votre domicile avec un facteur

En France et Outre-mer éligible

[SÉLECTIONNER >](#)

En ligne

Finalisez votre Identité Numérique de chez vous grâce à la lettre recommandée électronique de AR24

Avec une identification visuelle

[SÉLECTIONNER >](#)

Par la suite vous devrez **télécharger l'application mobile** (si ce n'est pas déjà fait) et définir un code de sécurité.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CETTE DÉMARCHE

- **Contactez un téléconseiller** au 09 70 81 00 50, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et samedi de 8h30 à 13h, hors jours fériés. En vous identifiant en tant qu'élu(e), vous aurez accès à un conseiller dédié, formé à vos usages.
- Consultez le tutoriel proposé par *La Poste* à l'adresse :
<https://aide.lidentitenumrique.laposte.fr>

Comment créer mon Identité Numérique La Poste sur le site web ?

FAQ L'Identité Numérique > Créez mon Identité Numérique > Création de mon Identité Numérique

Comment créer mon Identité Numérique La Poste sur le site web ?

Vous pouvez créer votre Identité Numérique sur [le site web de L'Identité Numérique](#) en cliquant sur "Créer votre Identité Numérique".

Vous aurez le choix de créer votre Identité Numérique depuis votre smartphone ou alors depuis le site web.

La première étape consiste à vous connecter à votre Compte La Poste ou en créer un en saisissant :

- le code à 6 chiffres reçu par e-mail,
- votre numéro de mobile et le code à 6 caractères reçu par

SE CONNECTER À MON COMPTE ÉLU

Pour se connecter à mon compte formation, se rendre à l'adresse :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/>

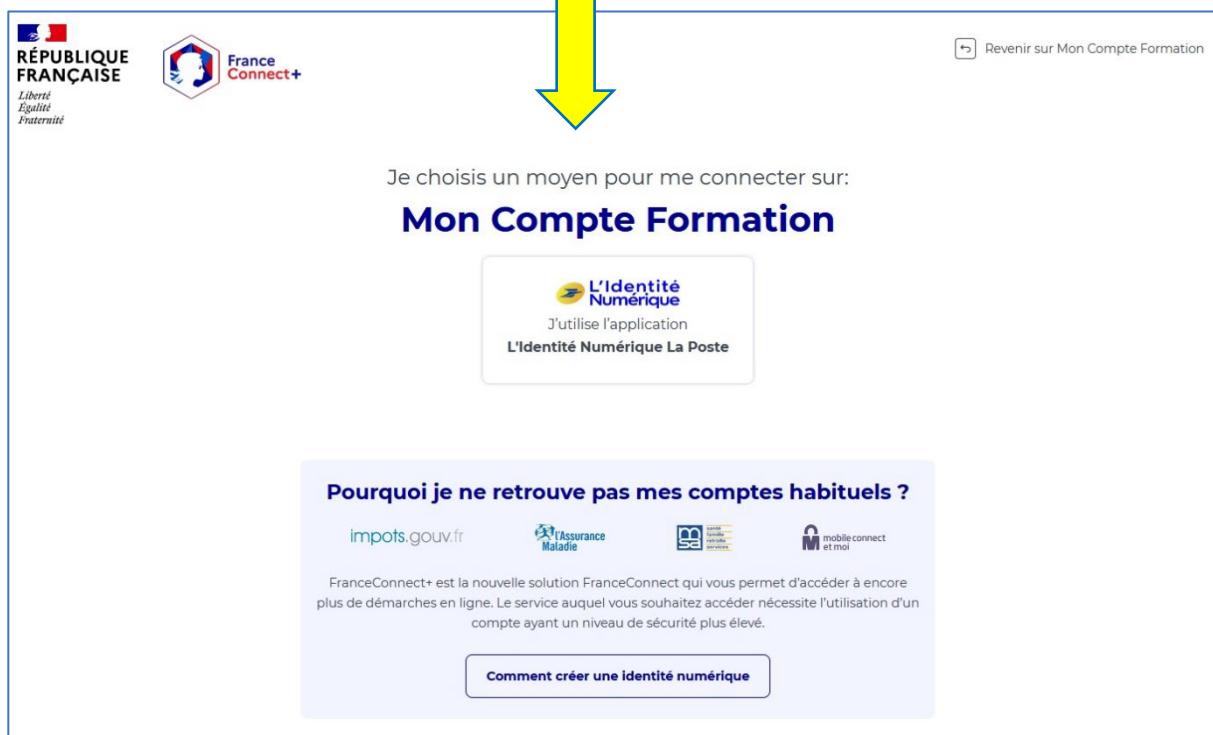
En haut à droite : cliquer sur connexion

The screenshot shows the official website for 'Mon Compte Formation'. At the top right, there are three buttons: 'AIDE' (Help), 'CONNEXION' (Connection), and 'CRÉATION DE COMPTE' (Create Account). A large yellow arrow points to the 'CONNEXION' button. Below the header, there's a banner with a message about FranceConnect+. The main content area features a section titled 'Développez vos compétences' (Develop your skills) with icons for consulting rights, finding training, and getting financial aid. To the right, there's a portrait of a woman named Lisa who advises on professional projects. At the bottom left, there's a small URL: <https://lidentitenumérique.laposte.fr>.

- Une nouvelle fenêtre s'affiche alors. A gauche de l'écran qui apparaît, cliquer sur s'identifier avec FranceConnect+

This screenshot shows the 'Connexion' (Connection) page. At the top right, the same navigation bar is present. A large yellow arrow points to a blue button labeled 'S'identifier avec FranceConnect+'. Below this button, there's explanatory text about FranceConnect+ and a link to learn more. To the right, there's another section for connecting with identifiers, including fields for 'Numéro de sécurité sociale' (Social Security number) and 'Mot de passe' (Password). A 'ME CONNECTER' (Connect) button is at the bottom. A note at the bottom right says 'MOT DE PASSE OUBLIÉ' (Forgot password?).

- Cliquer ensuite sur le bloc central l'identité numérique



- Renseigner votre numéro de téléphone mobile
- Cliquer sur s'identifier
- Confirmer sur l'application :
 - Ouvrir l'application
 - Cliquer sur confirmer
 - Saisir votre code secret

Retourner sur le site mon compte formation

Cliquer sur « Continuer en tant que... »

- Accepter les CGU
- Cliquer en haut à droite sur "mon compte Élu"
- Cliquer sur la barre "Recherche" = recherche de formation
- Renseigner le nom de la formation (vérifier la date)
- Sélectionner la formation organisée par EDILE
- Créer votre dossier de formation

Édile, organisme de formation des élus locaux agréé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales, vous accompagne dans cette démarche.

Si vous avez besoin d'aide pour créer votre identité numérique ou vous inscrire à nos formations, n'hésitez pas à contacter :



Julie RABAUX :

Tél : 06 61 77 12 97

Mail : julie.rabaux@edile.fr



Au service des élus locaux du Calvados

Depuis janvier 2023, Edile est partenaire officiel de l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC). Ce partenariat entre nos deux structures nous permettra de renforcer nos actions de formation au service des élus locaux calvadosiens.

La complexification croissante des règles de droit dans un contexte fragile rend plus que jamais indispensable la formation des élus locaux.

C'est désormais ensemble avec l'UAMC que nous poursuivons notre mission au service de notre territoire normand !



Signature du partenariat officiel entre l'UAMC et Edile. De gauche à droite sur la photo : Mme Sophie DE GIBON (Secrétaire générale de l'UAMC), M. Olivier PAZ (Président de l'UAMC), M. Christophe ROBERT (Directeur Edile), Mme Julie RABAUX (Chargée de formation Edile)

Formations 2023 (1^{er} semestre)



Thème	Date	Lieu
Finances : préparer son budget	Vendredi 27 janvier 2023 9h00 - 13h00	Caen (Le Dôme)
Finances : préparer son budget	Vendredi 10 février 2023 9h00 - 13h00	Caen (Le Dôme)
Finances : préparer son budget	Vendredi 17 février 2023 9h00 - 13h00	Caen (Le Dôme)
Les troubles de voisinage	Vendredi 17 mars 2023 14h00 - 18h00	Caen (Le Dôme)
Les pouvoirs de police du maire	Lundi 3 avril 2023 14h30 - 17h30	Caen (Centre des Congrès)
Rôle, droits et devoirs des élus	Lundi 3 avril 2023 14h30 - 17h30	Caen (Centre des Congrès)
Communiquer sur Internet	Lundi 3 avril 2023 14h30 - 17h30	Caen (Centre des Congrès)
La transition écologique en pratique	Vendredi 28 avril 2023 14h00 - 18h00	Caen (Le Dôme)
Funéraire : la gestion des cimetières	Vendredi 9 juin 2023 14h00 - 18h00	Caen (Le Dôme)
Communiquer sur Internet	Vendredi 16 juin 2023 14h00 - 18h00	Caen (Le Dôme)

Inscription préalable obligatoire au 06 61 77 12 97. Pour toute demande de formation en « intra », au sein de votre collectivité, n'hésitez pas à nous contacter au **06 60 23 49 02**.